

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 589

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 12

À l'alinéa 93, substituer au mot :

« existants »

le mot :

« existant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement harmonisant la rédaction du présent alinéa avec celle retenue pour les alinéas suivants.